



JOURNAL D'AGRICULTURE,

ET

Transactions de la Société d'Agriculture du Bas-Canada.

VOL 6.

MONTREAL, FEVRIER, 1853.

No. 2.

LECTURES ET DISCUSSIONS SUR DES SUJETS AGRICOLES.

Les grandes Sociétés Nationales d'Agriculture, le Club des Fermiers de Smithfield, et plusieurs des Sociétés locales d'Agriculture ont adopté le plan d'avoir, à leurs réunions, des lectures faites par des personnes compétentes, et ces lectures sont regardées comme très-avantageuses pour le progrès des améliorations en agriculture. Des sujets particuliers sont déterminés d'avance pour être discutés, et des messieurs sont nommés pour les proposer à l'assemblée, où ils sont discutés librement par ceux qui se trouvent présents et qui veulent prendre part à la discussion; et à la fin, on en vient généralement à une résolution, ou conclusion, quant à l'opinion où en est venue l'assemblée sur le sujet qui a été discuté. Ce plan ne peut manquer d'avoir un bon effet, et il serait bien à désirer que quelque chose de semblable fût adopté en Canada. Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt plusieurs comptes-rendus de ces lectures et de ces discussions, et nous en avons

publié quelques-uns dans ce journal. Nous ne disons pas qu'elles seraient plus utiles que des expositions agricoles, mais nous sommes convaincu qu'on devrait faire en sorte qu'il y en eût, ainsi que des expositions. Le Ministre et le Bureau d'Agriculture pourront faire tout ce qui peut être fait pour favoriser le progrès des améliorations agricoles, en autant que la chose dépendra du gouvernement; et leur surveillance et leur contrôle sur tout le mécanisme des Sociétés d'Agriculture ne pourront manquer d'être très-avantageux. Il est nécessaire que les Sociétés d'Agriculture fassent des rapports annuels, y donnent un exposé complet de leurs procédés, et du progrès des améliorations agricoles dans leurs localités respectives, ainsi que de la nature de ces améliorations et des résultats qu'elles ont donnés. Elles doivent aussi faire voir comment et jusqu'où leurs efforts ont réussi à avancer le perfectionnement de l'économie rurale. Ce n'est qu'un devoir raisonnable imposé à ceux qui ont la direction de ces Sociétés, et qui sont chargés de l'emploi des